

CREATION D'UNE SERIE DE FRESQUES URBAINES DANS LE CADRE D'UN FESTIVAL D'ART URBAIN Ville d'Argelès-sur-Mer



1. PRESENTATION DU PROJET

La commune met à disposition 8 façades appartenant à la ville pour y faire réaliser des fresques par des artistes. Ces fresques auront une surface d'environs 25m² (sauf la plus importante qui a une surface de 40m² et qui pourra être partagée entre deux artistes si besoin).

Dans un même temps, la ville aimerait sensibiliser les argelésiens et les touristes aux cultures urbaines et modernes qui tournent autour du graph en programmant diverses actions : concerts, spectacles, danses, etc... pendant toute la durée du festival.









2.CAHIER DES CHARGES

Le thème retenu pour cette première édition de Urb'Art est « Argelès la Naturelle ». Les artistes retenus devront donc nous proposer une œuvre en rapport avec cette thématique. S'ils le désirent, les artistes peuvent prendre contact avec le service culturel de la ville pour obtenir plus d'informations.

Nous demandons à ce que les œuvres réalisées soient adaptés à tous les publics, (pas d'apologie de la violence, de pornographie, ...)

Durant le temps de réalisation des œuvres, nous aimerions favoriser l'échange entre le public et les artistes, par exemple, la forme d'un sous rendez-vous en fin d'après-midi. L'organisation et la mise en place de ce moment d'échange sera défini avec les artistes et en fonction du déroulé général.

3. DUREE DE L'EVENEMENT

La réalisation des fresques se fera du lundi 29 mai au vendredi 2 juin. Un planning détaillé sera établi ultérieurement en concertation avec les artistes retenus en prenant en compte leurs souhaits, les contraintes techniques et le temps de réalisation.

Une présentation des fresques est prévue le dimanche 4 juin, journée pour laquelle la présence des artistes est indispensable. Cette présentation sera accompagnée de plusieurs temps forts et animations.

Le planning des réalisations et de présence des artistes sera établi avec les artistes et le service culture en fonction des différentes contraintes.

S'ils le souhaitent, les artistes qui interviendront sur les fresques au village du lundi au vendredi pourront bénéficier d'un panneau pour participer au temps fort du samedi 3 juin RECYCLART (sur le front de mer) où interviendront des artistes sur le thème de la « protection de la biodiversité »

(voir dossier RECYCLART en pièce-jointe).

4. AUTOUR DE L'EVENEMENT

En parallèle, la Galerie Marianne (salle d'exposition communale) est réservée du 27/05 au 17/06/23* pour présenter les artistes qui réaliseront les fresques ainsi que leur travail (photos et vidéos d'œuvres dans le cas où l'artiste est tenu à une exclusivité).

*Durée incluant installation et démontage.







5. REMUNERATION

Chaque artiste recevra une rémunération forfaitaire de 1500 € pour 25 m² (pour la surface de 40m², nous ferons soit un partage de la surface entre deux personnes, soit nous augmenterons proportionnellement la rémunération).

Le paiement sera réalisé via la plateforme Chorus par la ville après la réception de la fresque et de la facture.

Le paiement des artistes comprend le coût de la réalisation de la fresque, les honoraires toutes charges inclues (fournitures, peintures, matériel, protections...), la préparation de la surface murale si besoin, ainsi que la prise en charge de tous moyens nécessaires à la bonne réalisation de l'œuvre.

La ville prendra en charge les échafaudages, nacelles, échelles nécessaires pour la réalisation des œuvres ainsi que les repas de midi lors de la réalisation des fresques (en cas de régime alimentaire spécifique, merci de nous le faire savoir à l'avance). Pour les artistes extérieurs aux Pyrénées-Orientales, la ville prendra en charge les frais d'hébergement (dans un mobil-home du camping municipal).

6. COMPLEMENT D'INFORMATIONS

Compte tenu de la nature de ces œuvres, la Ville ne peut s'engager au maintien des fresques dans leur état initial et pourra, le jour venu, procéder à leur effacement ou à leur recouvrement sans qu'aucune indemnité ne puisse être revendiquée par l'artiste à l'origine de l'œuvre. La Ville ne s'engage pas à entretenir et réparer les œuvres.



L'œuvre reste propriété intellectuelle de l'artiste. Il renonce à ses droits d'auteur pour les reproductions qui en seront faites par la ville d'Argelès-sur-Mer sur supports de communication. ville s'engage La mentionner le titre de l'année de ľœuvre, réalisation, sa localisation et le nom de l'artiste.



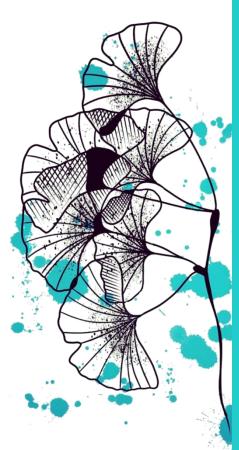




8. COMMENT CANDIDATER?

Les candidats doivent nous faire parvenir un dossier de candidature complet, afin que les différents délais soient respectés, les éléments doivent être fourni au plus tard avant le 2 avril 2023 par :

- Voie postale : Service Culturel de la Ville d'Argelès-sur-Mer 4 place des Castellans -66700 Argelès-sur-Mer
- Ou par email à l'adresse suivante : casadelalbera@ville-argelessurmer.fr



DOSSIERS DE CANDIDATURE

A FOURNIR

- Présentation de l'artiste et de son univers (CV, book, biographie, site, réseaux sociaux...)
- Identité de l'artiste :
 Nom d'artiste Nom Prénom adresse postale téléphone - adresse mail
- Descriptif de la mise en œuvre artistique
- Croquis ou esquisse du projet de fresque, si possible avec simulation sur la façade attribuée
- N° de SIRET RIB
- Attestation d'assurance (responsabilité civile couvrant l'activité de création dans l'espace public)
- Habilitations nacelle échafaudage

CALENDRIER

Dépôt des dossiers de candidature avant le 02/04/23 Sélection des artistes entre le 03 et le 07/04/23 Annonce des artistes sélectionnés le 08/04/23

Festival URB'ART 30/05 au 04/06/23 Exposition Galerie Marianne du 27/05 au 17/06/23

NOUS CONTACTER

Doriane COLL et Jean-Marc SANCHEZ : 04 68 88 59 38 - casadelalbera@ville-argelessurmer.fr



